

Compte-rendu du débat sur l'école - Woustviller.

Une première remarque est à formuler : bon nombre de participants s'interrogent sur l'utilité et les suites qui seront apportées à ce débat.

Une seconde remarque : le nombre de participants à ces deux réunions s'élevait à environ cinquante personnes, dont 10 à 20% de parents, d'où l'on peut éventuellement déduire l'intérêt porté à la chose scolaire à moins que les horaires prévus pour la tenue des réunions ne soit la principale cause de l'absentéisme des parents.

Une enseignante fait remarquer l'absence cruelle des services sociaux partenaires de l'école qui auraient sans aucun doute eu leur place dans les débats.

1. L'état des lieux.

Si l'école est actuellement en crise, il s'agit principalement d'un problème de société en général. L'école ne peut qu'acter et cristalliser l'évolution de la société des vingt dernières années.

Les enseignants sont démotivés face à l'attente croissante de la société envers l'institution, mais aussi face au manque de reconnaissance de leur travail ou de l'augmentation intolérable de l'âge de la retraite.

L'école manque cruellement de moyens et une abysse sépare les gouvernants décideurs de la réalité du terrain. Les remplacements ne sont plus du tout ou très mal assurés. Lorsqu'un ministre décide d'une nouvelle discipline à ajouter aux programmes, il revient aux enseignants, sur le terrain, de s'adapter en comptant sur les compétences personnelles des uns et des autres, en « bricolant », en organisant des échanges de service, autrement dit, en gérant la pénurie. La formation continue est malheureusement une illusion tant au niveau qualitatif que quantitatif.

On décide de mettre en place le B2I, mais les enseignants sont-ils formés à l'informatique ? Le matériel existe-t-il ? On décide la généralisation de l'enseignement des langues. Mais se soucie-t-on des compétences linguistiques des enseignants ? Lorsqu'ils demandent l'intervention d'une personne apte à ce travail, la réponse est constante : il n'y a pas de moyens. Les remplaçants titulaires sont bloqués sur des postes à l'année et des congés maternité. De ce fait, de nombreuses écoles doivent organiser des répartitions d'élèves. Des enseignants sont sortis de maternelle pour colmater les brèches de l'élémentaire.

S'agissant des élèves, les enseignants font le constat suivant : manque de sommeil, culture de la télévision, avec ses conséquences en matière de bruit, de manque de concentration. Un fait très important a été soulevé : l'absence chez de nombreux élèves de toute motivation au travail et de sens de l'effort. Du point de vue d'une majorité de parents, les attentes par rapport à l'Institution seraient d'organiser une éducation à la citoyenneté axée vers une responsabilisation des enfants, un apprentissage de la vie, un éveil à la maturité.

2. Les missions de l'école à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir

Les principales remarques du public sur ce thème étaient :

- un besoin de renforcement des liens entre l'école et les familles
- l'éducation devrait relever principalement des familles, l'éducation nationale prenant en charge essentiellement l'instruction même si dans les faits, l'école ne peut faire l'économie de fréquentes interventions dans le domaine éducatif
- s'agissant de la place de l'entreprise dans l'école, elle devrait être nulle avant en élémentaire, puis devrait se limiter à une présentation des possibilités au

collège, le lycée pouvant éventuellement proposer une formation, mais avec le risque dû à l'évolution constante des besoins de l'économie

- si l'entreprise devait occuper une place plus importante au sein de l'éducation, comment pourrait-on garantir la qualité de la formation des enseignants
- la salle était unanime pour dire que l'école élémentaire devait faire son possible pour que les enfants sachent : lire, écrire, compter, le rôle de l'école maternelle étant de préparer les enfants à l'acquisition de ces trois compétences.
- l'assistance a souligné le décalage qu'il pouvait y avoir en école élémentaire entre les attentes de compétences fondamentales et la place croissante laissée aux autres disciplines par les instructions officielles telles que l'informatique, les langues, etc.
- la présence de tous ces ajouts a été contestée, sachant que cela ne serait que du saupoudrage, alors que par la suite des professeurs de collège correctement formés assureront un enseignement corrects de ces disciplines
- l'utilisation de l'informatique ne doit être qu'un moyen, un outil qui pourrait être à la disposition des enseignants et des élèves et qui n'aurait pour but que de faciliter l'accès aux savoirs fondamentaux et à réduire éventuellement les inégalités sociales
- l'école doit enseigner le passé afin de préparer l'avenir mais elle doit aussi éveiller la curiosité chez les enfants tout en leur permettant d'acquérir un certain nombre de repères
- il faut développer l'esprit critique chez les enfants pour la plupart des participants, même si une partie de la salle soulignait à nouveau l'impérative nécessité de revenir aux trois piliers de l'école (lire, écrire, compter)
- s'agissant de l'ouverture sur l'Europe, cela n'a pas été considéré comme une mission absolue de l'école élémentaire, même si l'on comprenait la nécessité d'initier à une langue dès l'école élémentaire, sans que l'anglais eut égard à la diversité des langues européennes, n'ait à occuper une place prépondérante
- s'agissant des inégalités sociales, l'école se sent obligée d'en tenir compte, tout en étant consciente qu'elle n'a pas les moyens d'y remédier
- enfin, s'agissant de la mise en compétition des élèves, il n'est pas souhaitable qu'elle se fasse, la direction à suivre étant plutôt dans le sens du travail d'équipe et de la solidarité, même si dans les faits, cette compétition existe toujours

En règle générale, le fonctionnement de l'Etat a été critiqué à plusieurs niveaux : d'une part, l'organisation du débat ne traduit-elle pas un manque crucial de ligne politique ou d'idées de la part des gouvernants ? Comment l'école peut-elle intervenir dans l'éducation des enfants alors que, les familles ayant démissionné, il revient à l'Etat d'agir au plus vite ? A quoi cela sert-il de former notre jeunesse pour les diriger vers un marché de l'emploi bouché, sans perspective ? Comment l'Etat peut-il encourager la formation alors qu'il décourage la recherche et la création des métiers de demain ?

3. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Parents et enseignants doivent travailler de concert afin de permettre aux enfants de s'appropriier des repères clairs. Les enseignants doivent être en droit de sanctionner les comportements anormaux des élèves, sans être forcément toujours obligé de se justifier auprès des parents. Les IUFM enseignent à l'interdiction des punitions, mais alors que reste-t-il aux

enseignants pour assurer la discipline dans les écoles. Il a été suggéré de légiférer quant à l'obligation pour les parents désirant remettre en cause les sanctions et décisions prises durant le temps scolaire par les enseignants, de faire ces remarques par écrit.

- le constat a été dressé que les parents étaient de plus en plus permissifs et de moins en moins exigeants dans l'éducation de leurs enfants. Le nombre de cas d'hyperactivité des enfants n'est qu'une traduction dans les faits de cette évolution de la société où les parents ne savent plus dire « non ». Face à cette démission des parents, les enseignants sont fatigués de devoir endosser un rôle qui n'est pas le leur. Si les parents sont prêts à vivre sous la loi d'un petit roi de six ans, les enseignants ne sont pas formés à la gestion d'une classe de vingt-cinq petits tyrans. Un médiateur ou une aide plus forte envers les familles pour l'éducation de leurs enfants seraient peut-être un début de solution à moins qu'il ne faille opter pour un système répressif...
- l'autorité des enseignants doit absolument être renforcée. Et que dire de l'encadrement qui fait cruellement défaut surtout depuis la disparition des aides éducateurs. Il faut absolument augmenter l'encadrement des élèves. Une des pistes serait en premier lieu de faciliter et de généraliser les décharges de direction. Ensuite et surtout, il faudrait permettre à chaque école de disposer d'un maître en surnombre afin d'organiser une vraie pédagogie de besoin et d'éviter des classes sans enseignant. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants ont été frappés qu'en plein débat, le gouvernement publie des chiffres tels que : « 1 enseignant pour 11 élèves » alors qu'il s'agit ici d'une vision macroscopique des choses qui est à nouveau à des années lumières de la réalité du terrain. Dans une école, un congé maternité, longue durée, des personnes détachées auprès des syndicats ou des administrations représentent certes des postes budgétaires, mais ils n'ont pas d'élèves face à eux
- les parents souhaitent très majoritairement un renforcement des pouvoirs des enseignants en matière de sanction, certains évoquant même le retour des fessées, mais la même proportion de parents refuse que ces sanctions s'appliquent à leur propre progéniture ! Il est envisageable de signaler aux parents qui doivent en prendre acte, du non respect par un enfant d'une partie du règlement. Certains ont souhaité l'organisation, dans les cas graves, de conseils de discipline, regrettant que la seule possibilité de sanction est, si les parents donnent leur accord, le transfert de l'enfant dans une autre école, où il pourra à nouveau épuiser les patiences. Il a été regretté qu'aucune mesure d'exclusion temporaire ne puisse être prise à l'école élémentaire
- les enseignants de maternelle regrettent que les municipalités ne soient pas dans l'obligation d'assurer la présence d'une ATSEM compétente dans chaque classe à temps plein, les enseignants en élémentaire souhaitant, quant à eux, la présence effective d'une personne en surnombre dans les écoles
- les valeurs à transmettre à l'école doivent être clairement définies. Une évolution de la société est nécessaire pour un finir avec la civilisation de l'enfant roi
- l'information des parents doit être améliorée surtout s'agissant du règlement de l'école. Si et seulement si la société évolue dans la direction d'une plus grande confiance et un plus grand respect accordé aux enseignants par les parents, alors il sera possible pour les deux de travailler en commun à l'avenir des enfants. Les parents doivent avoir conscience des ravages dont ils sont les auteurs lorsqu'à la maison ou entre eux, devant les enfants, ils remettent en cause l'autorité ou la personne de l'enseignant

- les enfants doivent être associés à la transcription du règlement intérieur sous forme d'affiches ou de pictogrammes qui permettront son appropriation par le plus grand nombre

Il convient bien entendu de ne pas faire le procès des parents. Le débat ne peut pas faire l'économie d'une remise en question de la société dans laquelle la télévision occupe la place centrale dans la vie d'un enfant : ses valeurs, ses références culturelles, les sources de son langage et de sa culture. Quel avenir le gouvernement veut-il assurer au pays en baissant le budget de l'éducation ? L'éducation est à la base de la société. Sans enseignants, pas de juges, pas de chefs d'entreprises, pas de préfets, de médecins ou d'énarques et pourtant, on retire des postes à la Moselle, on ne remplace pas les départs à la retraite, et par rapport à ces différentes professions, comparons les salaires. Le manque de moyens est criant. Les conditions matérielles de travail, dépendant des municipalités peuvent être très satisfaisantes ou carrément lamentables. Il est plus qu'urgent qu'un important travail législatif soit entrepris afin de rendre à la profession ses lettres de noblesse et donc, son attractivité.

4. Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Les avis ont été très partagés à propos du collège unique, les uns affirmant qu'il permettait d'assurer un socle commun de connaissances au plus grand nombre, les autres déplorant la disparition ou l'absence d'orientations différentes dès la sortie de l'école élémentaire.

Un des problèmes de l'adaptation des enfants au collège est qu'ils ne savent pas gérer un travail en dehors du temps scolaire, n'ayant pas été entraîné à cela en élémentaire, les devoirs écrits y étant interdits.

La question de la maturité des enfants a été posée et l'assemblée a convenu qu'un enfant n'était pas forcément prêt à appréhender l'écriture, la lecture et la numération à un âge fixe et que de ce fait il devrait être possible de faire la scolarité primaire avec non pas un an mais deux ans de plus.

Il a été demandé de permettre une meilleure information des élèves du lycée sur les possibilités professionnelles, ceci passant par une présence plus forte des professionnels au sein des établissements à travers des salons ou d'autres modalités à définir. Mais cela passe aussi et surtout par une véritable transformation et un véritable investissement en direction des CIO afin de leur donner les moyens d'informer et d'orienter les lycéens sachant que bon nombre d'entre eux n'ont aucune idée de leur avenir professionnel. Il convient également de faciliter la présence des parents qui peuvent éventuellement accompagner les adolescents dans ces démarches.

Le lycée devrait assurer l'enseignement d'un socle commun sur lequel se rattacheraient un certain nombre de spécialités en fonction des besoins de la Nation, tout en développant les passerelles entre les différentes filières.

- A propos des rythmes scolaires, il serait bon que l'on fixe définitivement la règle de deux mois de vacances en juillet et août, avec une période scolaire alternant sept semaines de classe et deux semaines de vacances, cela n'allant certes pas dans le sens des intérêts hôteliers mais il a été estimé que le bien être et l'équilibre des enfants devait primer
- Il faut mettre un terme à l'illusion des 80% de bacheliers et revenir à une vision pragmatique des besoins de la société. Il ne faut pas mener un grand nombre au baccalauréat puis les laisser se débrouiller sans accompagnement. Mais il faut au contraire, très tôt, permettre aux enfants de trouver leur voie et de quitter le cursus

scolaire dès qu'ils se sentent prêts à assumer des obligations professionnelles. Pour cela, une formation en alternance pourrait être une solution envisageable.

Là encore, un problème de société a été soulevé : les bas salaires sont très proches des allocations accordées à des gens sans emploi. De nombreuses familles survivent grâce aux aides sociales. Les enfants issus de ces milieux n'ont malheureusement que très rarement l'exemple de parents fournissant un effort, se levant, assurant l'avenir de la famille par leur labeur. L'exemple donné par ces parents ne peut pas motiver un enfant à fournir un effort à l'école.

5. *Quelle socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?*

- une fois encore, l'école élémentaire doit se recentrer sur : lire, écrire, compter, raisonner et le sens du respect de l'enfant, de l'adulte et de la propriété
- face à la demande de parents qui souhaiteraient voir accorder au sein de l'école plus de liberté aux enfants afin de les former à devenir responsables, s'élève l'incroyable système judiciaire et administratif qui permet d'engager la responsabilité des enseignants avec une facilité déconcertante, ceux-ci ne pouvant se défendre qu'en justifiant du respect des règles administratives d'une extrême lourdeur (quantité formidable d'imprimés divers pour la moindre action menée)
- les liens entre le CM2 et la 6^e doivent être renforcés à travers un vrai temps de concertation et de travail en commun et ne doivent pas se limiter à une transmission de dossiers, les programmes doivent réellement préciser la répartition des compétences entre les deux niveaux, sachant que trop souvent la 6^e n'est qu'une répétition du CM2
- il faudrait que la politique des cycles se poursuive au collège avec éventuellement la mise en place d'une classe transitoire qui permettrait aux élèves de se préparer à l'entrée en 6^e
- s'agissant de la définition du socle commun, l'assistance renvoie le gouvernement à ses responsabilités dans le cadre de l'élaboration des programmes, sachant que les enseignants sont tout à fait prêts à y contribuer si toutefois le ministère décidait pour une fois de tenir compte de leur avis
- pour mieux enseigner le français, il convient de revenir à des exercices systématiques, en cessant de perdre du temps à élaborer des situations artificielles et d'accorder pour cela un temps suffisant, très loin de l'heure et demie qui reste pour cela dans les dernières instructions officielles
- tout en reconnaissant son intérêt et ses possibilités d'application la pédagogie du projet est loin de recueillir l'assentiment général, le travail de préparation relevant souvent de la quadrature du cercle, et le lien rattachant les compétences aux projets étant très souvent artificiels
- s'agissant de l'enseignement des langues, il a été relevé que la plupart des enseignants ne se sentaient pas aptes à la pratiquer et qu'en conséquences, il conviendrait de créer des postes d'intervenants en langues dans les écoles si l'Etat veut se donner les moyens de vraiment former la jeunesse et ne pas se contenter d'effets d'annonce. Par ailleurs, l'opportunité de cet enseignement s'est posée à l'heure où l'on affirme le besoin de se recentrer sur les fondamentaux, à moins qu'à l'heure européenne, il s'agisse d'un enseignement

fondamental. Auquel cas, il faudra vraiment se donner les moyens de son ambition.

- l'assemblée a été unanime pour demander le retour de l'enseignement manuel au collège et en règle générale la valorisation des métiers manuels, artisanaux, etc., sachant que cela coïncide souvent avec la mise en valeur d'enfants rencontrant parfois plus de difficultés avec d'autres matières plus classiques
- l'enseignement de l'anglais ne saurait être systématique à l'heure de la construction européenne. Par contre, la liberté devrait être laissée contrairement à ce qui se pratique en Moselle où des écoles sont obligées de pratiquer l'allemand alors qu'au collège, 60 à 70% d'enfants choisissent l'anglais
- le brevet des collèges peut bien entendu servir à valider les acquis du socle commun de connaissances et de compétences mais ne doit pas être une condition d'accès au lycée.

En conclusion, nous pouvons dire que les trois priorités qui se sont dégagées de ces débats sont :

- la revalorisation dans tous les sens du terme du statut de l'enseignant de maternelle et d'élémentaire
- la mise à disposition de moyens correspondant aux ambitions nationales affichées
- le recentrage des apprentissages de l'école primaire autour des compétences de base : lire, écrire, compter.